

Sauvegarde du Trégor

Conseil d'administration du 17 janvier 2020 au siège, Ti an Oll - Plestin-les-Grèves

La séance commence par la présentation du projet communal de la Nouvelle Ecole de Musique dans le parc du Tribunal, porté par la Ville de Lannion et Lannion Trégor Communauté. Ce qui est en jeu n'est pas un projet de bâtiment adapté pour l'école de musique mais ce projet qui a conduit à l'abattage de quatre arbres centenaires pour construire un nouvel auditorium et qui fait peser une menace sur les autres encore debout. La mobilisation contre ce projet s'est traduite par de nombreuses manifestations et une action en justice par l'intermédiaire de Sauvegarde du Trégor qui soutient dans son combat l'association Sauvons les Arbres. Le conseil entérine la décision du président de représenter en urgence l'association dans ce recours contre le permis de construire signé par le maire de Lannion. L'action en référé pour suspendre les travaux auprès du Tribunal Administratif de Rennes n'ayant pas abouti, le Maire de Lannion a procédé au plus vite à l'abattage des arbres, sans attendre le jugement sur le fond. Les deux associations réfléchissent à une action juridique supplémentaire pour tenter de bloquer le début des travaux, sans négliger d'autres actions ponctuelles.

Puis Marc Le Ligné, au nom de l'association Arpe, a fait le point sur l'audience à la Cour d'Appel de Nantes sur le dossier de la construction d'une piscine au camping de Trélévern dans la bande des 100 m du littoral, dossier porté par Sauvegarde du Trégor. Malgré quelques hésitations, le rapporteur public a demandé l'annulation du permis accordé par le maire de la commune. Le jugement est imminent. Souhaitons que la loi littoral soit appliquée et que cela stoppe tout développement urbanistique dans cet espace naturel remarquable.

Ensuite Etienne de Saint-Laurent a présenté la demande de recours gracieux de Plestin Environnement au maire de Lannion pour qu'il respecte la loi littoral et ne s'engage pas, à la demande de Lannion Trégor Communauté, dans l'édification d'un vaste atelier à Nod Huel au bénéfice d'un entrepreneur privé soucieux de développer son activité de constructeur de maisons flottantes de luxe. A cette occasion, il souligne la manière arbitraire de modifier le PLU de la ville pour rendre constructible cette zone qui ne l'était pas.

Jean Sarazin de Tréduder Nature Patrimoine souhaite que Sauvegarde du Trégor marque son désaccord et, dans la mesure des moyens règlementaires, s'oppose à la négligence coupable d'exploitants qui laissent à nu des parcelles entières après la récolte du maïs. C'est la meilleure manière de favoriser par ruissellement le lessivage des nitrates jusqu'à la mer et de favoriser la prolifération algale. Après discussion, il est décidé d'attendre fin février-début mars pour repérer les parcelles non mises en culture à quelques semaines des premiers échouages d'algues vertes, et de préférence près des zones de captage d'eau potable. C'est sur cette base que l'association communiquera et éventuellement déposera plainte.

Par ailleurs, Jean Sarazin rappelle la prochaine réunion coquelicots, le premier vendredi de février. Elle se déroulera une fois encore à Plouaret malgré les incidents précédents avec la FNSEA. Par cette présence, les opposants aux pesticides veulent marquer leur volonté de refuser les intimidations d'où qu'elles viennent. Sauvegarde du Trégor adhère complètement à cette démarche.

La réunion se termine par un pot d'adieu à Corinne Gravigny, vice-présidente et secrétaire de Plestin Environnement pour son départ sous d'autres cieux. C'est avec grand regret que nous devons nous passer des services précieux d'une personne qui a su donner son temps et son énergie pour tous nos combats communs.

Etaient présents : Pour Plestin-Environnement : Etienne de Saint-Laurent et Corinne Gravigny ;
Pour Douar ha Douar : Yves-Marie Le Lay ;
Pour Tréduder Nature Patrimoine : Claude Fustier, Jean Sarazin, Gildas Morvan ;
Pour Sauvons les Arbres : Patricia Poliak ;
Pour ARPE : Marc Le Ligné.

